

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-183/SG/CG portant approbation du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, pour l'exercice 1970 .

n° 70-183/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 février 1970

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1970

Date du numéro
10 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti, pour l'exercice 1970, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de douze millions soixante-dix-huit mille francs Djibouti (12.078.000 F.D.). Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti est autorisé À prélever sur le Fonds de réserve, aux fins d'équilibre du budget, une somme de six cent soixante-dix-huit mille francs Djibouti. (678.000 F.D.).